



Consentement à la transmission électronique de documents pour les cartes de crédit

Dernière mise à jour : octobre 2021

Vous consentez à recevoir des versions électroniques de vos relevés de compte mensuels (« relevés électroniques »), ainsi que d'autres documents importants relatifs à votre compte. Les autres documents relatifs au compte peuvent comprendre des avis de modification de votre taux d'intérêt ou des frais liés au compte, ainsi que tout autre document que nous sommes tenus par la loi de vous fournir par écrit. Vous obtiendrez ces documents par voie électronique par l'entremise des Services bancaires CIBC en direct^{MD}, auxquels vous pouvez accéder à l'adresse suivante www.cibc.com.

Pour accéder à vos relevés électroniques CIBC et aux autres documents importants relatifs à votre compte, vous devez vous inscrire aux Services bancaires CIBC en direct et ouvrir une session dans votre compte.

Les relevés électroniques sont disponibles dans les Services bancaires CIBC en direct pendant sept ans. Les autres documents relatifs au compte, tels que les avis de modification de votre taux d'intérêt ou des frais liés au compte ainsi que tout autre document que nous sommes tenus par la loi de vous fournir, sont disponibles dans « Mes messages » pendant 13 mois. Il vous incombe de conserver une copie de tous vos documents électroniques.

Vous pouvez annuler votre consentement et choisir d'obtenir des copies papier de vos relevés et autres documents de compte en tout temps par l'entremise des Services bancaires CIBC en direct ou de l'application Services bancaires mobiles CIBC^{MD}. Vous pouvez également annuler votre consentement en vous rendant dans un centre bancaire CIBC ou en composant le 1 800 465-4653.